

COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE

Bureau du directeur général

Madame Shaila Anwar Greffière du Comité Sénat

Lausanne, le 31 octobre 2012

N/Réf. : n° 2012/wag Envoyé par courriel à <u>anwars@sen.parl.gc.ca</u>

Objet : La lutte contre les partis sportifs irréguliers et illégaux

Madame,

Dans votre message adressé à M. Howard Stupp, vous avez mentionné que le Comité sénatorial canadien souhaiterait inviter le CIO et/ou le COC à lui présenter ses observations ou à lui envoyer un mémoire à ce sujet.

Le CIO est heureux de vous donner de l'information sur les mesures qu'il a prises concernant la grave question de la manipulation des sports aux fins des paris.

Le mouvement olympique n'est pas contre l'idée de paris réglementés, qui sont une source de financement importante pour le sport à l'échelle internationale. De plus, les paris sportifs légaux permettent aux amateurs de soutenir leurs athlètes et leurs équipes et contribuent à créer des liens solides dans le domaine sportif.

Cependant, depuis quelques années, la manipulation de la compétition aux fins des paris est une nouvelle menace qui risque d'être beaucoup plus préjudiciable encore que le dopage dans le domaine du sport.

Le CIO a pris des mesures proactives et créé un groupe de travail sur les paris sportifs irréguliers et illégaux, composé de représentants d'organisations sportives, de gouvernements, d'agences de paris et d'organismes internationaux comme l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et Interpol et chargé de définir une perspective et une position communes sur la question.

Au cours de sa dernière réunion, le groupe a approuvé des recommandations dont un exemplaire est joint à la présente.

Nous restons à votre disposition pour toute autre information que vous jugeriez utile.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Christophe De Kepper

Pièce jointe

Copies à:

Richard W. Pound, membre canadien du CIO Beckie Scott, membre canadienne du CIO Marcel Aubut, président du COC Michael Chambers, ACNO



Communiqué de presse

À : Tous les médias

Date: 2 février 2012

Lieu: Lausanne

La lutte du CIO contre les paris irréguliers et illégaux dans le sport entre dans sa phase de mise en œuvre

La troisième réunion du groupe de travail sur les paris irréguliers et illégaux dans le sport s'est achevée aujourd'hui avec l'approbation d'une série de mesures visant à sensibiliser, à améliorer la surveillance, l'échange et l'analyse d'informations, et à renforcer les législations existantes ou encourager l'adoption de législations et réglementations aptes à combattre ce problème.

Le groupe de travail, créé le 1er mars 2011, a examiné les <u>recommandations</u> formulées par les sous-groupes d'experts constitués dans les trois champs de réflexion identifiés, à savoir : éducation; surveillance, échange d'informations et analyse; et législations et réglementations.

Composé de <u>représentants</u> du monde sportif, de gouvernements, d'organisations internationales et d'opérateurs de paris, le groupe de travail a apporté son soutien aux propositions et méthodes de mise en œuvre suivantes :

Sur l'aspect éducatif:

- encourager tous les membres du mouvement sportif à utiliser les programmes et outils existants pour sensibiliser les athlètes, leur entourage et les organisations sportives.
- rechercher tous les moyens qui pourraient être développés, notamment par la collaboration avec les autorités nationales et les agences spécialisées des Nations Unies, afin de toucher le public sportif le plus large possible.

Sur la surveillance, l'échange et l'analyse d'informations :

- soutenir les efforts déployés par le Conseil de l'Europe et les autres autorités publiques régionales, en coopération avec le CIO et l'ONU, en vue de la création d'un réseau d'échanges d'informations entre les autorités nationales de régulation de paris sportifs déjà existantes, en intégrant la possibilité de l'ouvrir à d'autres autorités nationales à l'avenir, notamment celles des États non européens.
- · Continuer, sous l'égide du CIO, l'échange d'opinions afin d'envisager :
- la création d'un système de surveillance ou d'échange d'informations commun aux différents opérateurs de paris sportifs, et
- Le partage de ces informations avec les autorités nationales de régulation, les organisations internationales (telles qu'Interpol) et les opérateurs de paris, ainsi qu'avec le mouvement sportif lors des compétitions ou enquêtes disciplinaires

Sur l'aspect législatif :

- encourager les États qui ne l'auraient pas encore fait, à se doter d'une législation qui permette de lutter efficacement contre les activités irrégulières et illégales de paris sportifs.
- recommander vivement à tous les acteurs du mouvement sportif de mettre à jour leurs règles internes pour se doter d'une règlementation efficace, notamment en matière de sanctions, pour lutter contre toute forme de tricherie liée aux paris sportifs.
- Déterminer, en coopération avec l'ONUDC, Interpol et les institutions européennes compétentes, les moyens les plus appropriés pour permettre de dégager les grandes lignes directrices nécessaires pour l'application de conventions internationales dans les cas de paris irréguliers ou illégaux. Appeler tous les gouvernements à soutenir une incrimination pénale des paris irréguliers ou illégaux.

Le groupe de travail a approuvé la formation d'une unité de surveillance qui aura pour mission de suivre l'avancement de la mise en œuvre de ces recommandations. Cette unité de surveillance présentera ses conclusions au groupe de travail lors de sa prochaine réunion.

###

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec l'équipe des relations médias du CIO au +41 21 621 60 00, email : pressoffice@olympic.org ou consulter notre site web : www.olympic.org

Vidéos

YouTube: www.youtube.com/iocmedia

Photos

Un grand choix de photos sera disponible après chaque événement, consultez ces photos sur <u>Flickr</u>

Veuillez prendre contact avec notre équipe images à l'adresse suivante : images@olympic.org pour toute demande de photos ou de séquences d'archives.

Réseaux sociaux

Pour des informations de dernière minute sur le CIO, retrouvez-nous sur <u>Twitter</u>, <u>Facebook</u> et <u>YouTube</u>.



Réunion des experts du 2 novembre 2011 Sujet 1 – Sensibilisation et information

Conclusions des experts à soumettre au groupe de travail fondateur :

- 1. Pour protéger l'intégrité du sport, il faut souligner l'importance d'avoir des règles sur les paris et de sensibiliser les athlètes à ces règles.
- 2. Les personnes ciblées par cette sensibilisation doivent être les athlètes, leurs entraîneurs et leur entourage au sens le plus large, y compris les juges, les arbitres et tous les officiels des compétitions.
- 3. Toutes les organisations sportives (FI, CNO, fédérations nationales, clubs, associations sportives, etc.) sont encouragées à établir des règles sur les paris si cela n'est pas déjà fait et à mettre en place des programmes de sensibilisation pour en informer les athlètes, les entraîneurs et les officiels. Il est demandé instamment aux organismes sportifs faîtiers, à SportAccord, à l'ASOIF, à l'AOIWF, à l'ACNO et au CIO de mettre en place des programmes de sensibilisation pour leurs propres organisations affiliées. Le soutien des diverses autorités politiques ainsi que des opérateurs de paris est également sollicité.
- 4. En ce qui concerne la méthode et les outils utilisés pour informer ces personnes, il existe déjà des programmes dans certains sports qui sont mis à la disposition d'autres sports. Ces programmes utilisent différents moyens, par ex. l'information en ligne, même s'il est reconnu qu'un face-à-face est essentiel car c'est la méthode la plus efficace et la plus directe, notamment lorsque l'information est donnée par des athlètes de haut niveau. Tous les moyens doivent être utilisés pour diffuser ces programmes de sensibilisation lorsque cela est possible et opportun.
- 5. Il faudrait rédiger un code de conduite universel, qui serait le même en principe pour les différents sports et qui servirait de base pour transmettre le message. Il convient d'informer les personnes ciblées qu'elles ne doivent pas parier sur leur propre sport, ni sur d'autres sports faisant partie d'une compétition multisportive à laquelle elles participent, ni sur aucun autre sport au sujet duquel elles peuvent

obtenir des informations spécifiques liées à leur sport. Un premier document a été préparé par quelques experts.



Réunion des experts du 2 novembre 2011 Sujet 1 – Sensibilisation et information

Code de conduite – Principes universels

- 1. Connaître les règles de son sport et des manifestations multisportives.
- 2. **Ne jamais parier** sur son sport ni sur aucun sport figurant au programme d'une manifestation multisportive.
- 3. **Ne jamais truquer** une compétition ou une partie de celle-ci.
- 4. **Être prudent avec les informations d'initié**, qu'elles aient trait à votre sport ou à n'importe quel autre sport; ne jamais divulguer ces informations.
- 5. **Signaler immédiatement** chaque fois que vous êtes sollicité pour arranger une compétition ou une partie de celle-ci.



Réunion des experts – 22 septembre 2011 Sujet 2 – Surveillance, échange d'informations et analyse

Conclusions des experts à soumettre au groupe de travail fondateur

- 1. Compte tenu de l'efficacité des autorités nationales de régulation des paris, la création d'autorités nationales/organes de régulation dotés de pouvoirs légaux devrait être encouragée au sein des États qui en sont dépourvus.
- 2. Il ressort des informations disponibles que les autorités nationales de régulation des paris en place à l'heure actuelle commencent à coopérer étroitement, aussi le développement de cette coopération et le renforcement de leurs relations tant avec les organisations de sport qu'avec les opérateurs de paris devraient-ils être encouragés.
- 3. Compte tenu de l'importance des règles édictées par les organisations de sport en relation avec les paris, l'utilisation d'informations d'initiés, les arrangements de matches et les sanctions disciplinaires en découlant, une plus grande cohérence entre ces règles devrait être préconisée.
- 4. Notant l'importance d'une vision plus générale afin de renforcer l'efficacité de la surveillance des paris, il est recommandé que les opérateurs de paris publics et privés développent leurs échanges en termes de connaissances et de surveillance partout dans le monde, en coopération avec les organisations de sport.
- 5. Compte tenu de la nécessité de mieux harmoniser les règles et de mieux comprendre le marché des paris, un réel intérêt a été constaté pour l'organisation d'un forum mondial favorisant l'échange régulier de points de vue entre les différentes parties concernées et permettant le même niveau de compréhension et de coopération que durant la dernière réunion. Étant donné la neutralité du CIO, la tenue de réunions placées sous son égide pourrait dynamiser ce processus.



Réunion des experts – 16 novembre 2011 Sujet 3 – Législation et règlementation

Conclusions des experts à soumettre au groupe de travail fondateur

- 1. Dans cette lutte, les organisations sportives doivent se doter d'une règlementation efficace et être en mesure de la faire appliquer. Elles ne peuvent cependant pas agir seules, mais doivent être soutenues par les autorités nationales de poursuite (justice/police/autorités de régulation des jeux d'argent), les organisations internationales et les opérateurs de paris.
- 2. Un cadre législatif national adéquat est essentiel pour réguler ces opérations et permettre toute action de lutte contre les activités de paris irréguliers et illégaux dans le sport.
- 3. Les autorités nationales de régulation des paris apparaissent comme la meilleure solution pour permettre une coopération efficace entre les différents acteurs, mouvement sportifs, organisateurs de paris sportifs et autorités publiques, tant au niveau national qu'international.
- 4. Une incrimination pénale de la manipulation sportive liée aux paris au niveau national est nécessaire pour la mise en œuvre des autorités de poursuite nationale et aussi des conventions internationales. Il serait préférable que cette incrimination puisse couvrir certaines lignes directrices de façon à faciliter la coopération internationale.
- 5. Interpol et l'UNODC doivent jouer un rôle essentiel pour faciliter cette coopération internationale, notamment en vue de permettre l'échange de renseignements entre les bureaux d'investigation et de déterminer les lignes directrices permettant une réelle coopération, basée sur leur expérience pratique.

Participants au Groupe de travail Fondateur sur la lutte contre les paris irréguliers et illégaux dans le sport Lausanne, le 2 février 2012

Sport Lausarine, ie z ievrier zo iz							
Prénom	Nom	Fonction	Organisation				
Gouvernements							
Hugh	Robertson	Ministre des Sports et des Jeux	Ministère des Sports - Royaume-				
-		Olympiques	Uni				
David	Douillet	Ministre des Sports	Ministère des Sports - France				
Matthias	Remund	Directeur	Office fédéral pour le sport -				
			Suisse				
Richard	Eccles	Secrétaire adjoint	Ministère des Sports - Australie				
Michael	McGarrity	Attaché juridique à Berne	Gouvernement fédéral des États-				
			Unis, FBI				
Zhiyong	Zuo	Secrétaire général adjoint	Comité Olympique Chinois				
Sung ik	Kim	Directeur en charge des relations	Ministère de la Culture, des				
		internationales	Sports et du Tourisme - Corée				
Karl-Heinz	Schneider	Responsable de la Section SP2 EU	Ministère fédéral de l'Intérieur				
		et des affaires sportives					
		internationales					
Autorités nationales de régulation	des paris						
Nick	Tofiluk	Directeur de la régulation	UK Gambling Commission				
Jean-François	Vilotte	Président	ARJEL				
Chong	Kim	Commissaire	Commission nationale de				
			contrôle des paris, Corée				
Luca	Turchi	Responsable du secteur des paris	AAMS (It)				
		sportifs et hippiques					
Organisations internationales / Autres organisations							
Wilfried	Lemke	Conseiller spécial auprès du	ONU				
		secrétaire général des Nations					
		Unies					
Maud	de Boer-Buquicchio	Secrétaire générale adjointe	Conseil de l'Europe				
Anne	Brasseur	Rapporteur Commission Sport	Parlement - Conseil de l'Europe				

Pierre	Delsaux	Directeur général adjoint de la Direction générale du Marché Intérieur	UE - Marché intérieur
Bente	Skovgaard Kristensen	Directeur des sports	Ministère de la Culture - Danemark, présidence de l'UE
Dimitri	Vlassis	Chef de la Section de la lutte contre la corruption et la criminalité économique	ONUDC
Philippe	De Koster	Président par intérim	Cellule de traitement des informations financières
David	Howman	Directeur général	AMA
Jean Daniel	Pitteloud	Directeur adjoint, affaires juridiques	INTERPOL
CNO			
Gunilla	Lindberg	Secrétaire générale	ACNO
Michael	Chambers	Président de la commission juridique	ACNO
Colin	Moynihan	Président	BOA
Organisations sportives			
René	Fasel	Président / Membre de la CE	AIOWF
Francesco	Ricci Bitti	Membre du CIO / Président	ITF
Patrick	Bauman	Membre CIO / Président	FIBA
Bernard	Lapasset	Président	IRB
Andrew	Ryan	Directeur	ASOIF
Ingrid	Beutler	Responsable Sports Integrity Unit	SportAccord
Huw	Roberts	Conseiller juridique	IAAF
Marco	Villiger	Directeur des affaires juridiques	FIFA
Gianni	Infantino	Secrétaire général	UEFA
Demetrio	Albertini	Vice-président	FIGC
Alastair	Ruxton	Avocat	LOCOG
Rodrigo	Magalhaes	Avocat	Rio 2016
Alexey	Krasnov	Vice-président exécutif	Sotchi 2014

Opérateurs de paris

Risto Nieminen Président World Lottery Association

CliveHawkswoodPrésidentRGAAndyCunninghamResponsable de l'intégritéBetfairAntonioCostanzoBwinEGBA

CIO

Jacques Président du CIO CIO Rogge Ser Miang Vice-président du CIO Ng CIO Thomas Bach Vice-président du CIO CIO Membre de la commission Frank Fredericks CIO

exécutive du CIO

GuyDrutMembre du CIOCIOChristopheDe KepperDirecteur généralCIOPâqueretteGirard ZappelliSecrétaire de la commissionCIO

d'éthique du CIO

Modérateurs des réunions des experts

Jean-François Lamour Député Assemblée nationale - France

Mike O'Kane Directeur commercial Ladbrokes -ESSA

Experts

Detlev Zenglein Directeur général ISM- EWS-FIFA